



Frais de résiliation adsl neuf telecom

Par **flo**, le **23/06/2008 à 14:48**

Bonjour,

j'ai résilié par recommandé mon abonnement chez le fournisseur d'accès neuf telecom et renvoyé également en recommandé mon modem.

Sur leur contrat n'étaient pas précisé qu'il y avait obligation de frais de résiliation " des frais peuvent être demandés"

J'ai reçu un courrier de confirmation de ma résiliation sans préciser que je leur devais des frais de résiliation.

Un mois après, ils ont voulu se prélever sur mon compte des frais mais j' avais suite à ma résiliation déposé à ma banque une demande d'opposition pour leurs prélèvements. Depuis, je reçois régulièrement des courriers me menaçant de fermeture de ligne alors que j'ai un courrier confirmant ma résiliation. Lors d'un dernier courrier, des appels m'ont été facturés alors qu'ils ne sont plus mon opérateur. Ils me menacent aussi de tribunal. Suis-je dans l'obligation de payer ses frais en tout cas si c'est le cas je ne vois pas pourquoi on me facture des appels si ma ligne est fermée.

Merci de vos conseils.